



le treize du mois de janvier de l'anné mil sept cent  
 cinquante quatre est né , et le meme jour fut baptisé  
 par moy curé soussigné jean marie prin , fils legitime  
 de jean baptiste manouvrier en cette paroisse , et de marie  
leurence duplouis , le parrain a été jean marie foulon  
 jeune homme a marier de cette paroisse , et la maraine  
 a été marie isabelle vilain aussi jeune fille a marier  
 demeurant dans cette paroisse qui ont signés cet avec  
 moy, le jour , mois , et an que dessus , comme aussi le  
 pere du dit enfant , mais la maraine et jean baptiste  
prin pere du dit enfant ont posés leurs marques  
 ordinaires ayant declarés ne scavoir ecrire de ce  
 interpellés jean marie foulon  
 marque de + marie isabele vilain  
 marque de + jean baptiste prin

A. f. b. Kindt prtre